

*La bataille pour la réforme de la santé aux États-Unis.
Une synthèse*

Conférence donnée par Daniel Hamiche, le dimanche 16 mai 2010,
lors du colloque « *La Vie est la lumière des hommes* »
organisé par La Famille Missionnaire/L'Évangile de la la Vie
à Bollène (Vaucluse)

Devant m'exprimer ce matin devant vous sur la bataille de la réforme de la santé aux États-Unis, je dois vous dire d'emblée et avec tristesse que tant du point de vue de l'Église catholique américaine que de celui du combat pour le respect de la vie, cette bataille a été perdue.

La loi signée et promulguée par **Barack Obama** le 23 mars dernier, sous le titre **Patient Protection and Affordable Care Act** – loi sur la protection et l'accès aux soins médicaux abordables du patient –, constitue en effet, de l'avis de tous les experts de la conférence épiscopale des États-Unis, des organisations pro-vie comme des observateurs non idéologues, le plus grand encouragement à l'avortement de complaisance depuis le funeste arrêt **Roe contre Wade** de la Cour Suprême des États-Unis du 22 janvier 1973, un arrêt qui est à l'origine du massacre de plus de 50 millions d'enfants à naître. J'y reviendrai.

Les États-Unis avaient-ils besoin d'une réforme de leur système de protection de la santé ? Assurément. Et quel pays, au demeurant, pourrait prétendre avoir mis en place un système parfait et non susceptible d'être réformé ?

Ce n'est pas le moindre paradoxe pour cette grande nation que d'être celle qui dépense le plus par tête d'habitant de tous les pays de la terre, tout en comptant, selon des estimations, 45 millions de ses concitoyens (sur une population de 308 millions), totalement privés de toute couverture maladie.

14 % de personnes sans protection sociale en matière de santé, est en effet un pourcentage impressionnant, mais la surprise qu'un Français peut ressentir devant cela, doit être tempérée par quelques commentaires.

- il n'existe pas aux États-Unis de régime obligatoire ni d'obligation à souscrire une assurance-santé ;
- des Américains, particulièrement fortunés, se refusent à souscrire toute assurance-santé ;
- les plans d'assurance-santé soucrits par des entreprises pour leurs employés, sont, la plupart du temps, caducs sitôt que l'employé quitte l'entreprise ;
- des millions de travailleurs immigrés réguliers et salariés sont exclus de tout plan de couverture santé pendant les cinq premières années.
- la loi qui vient d'être votée laissera au moins 23 millions d'Américains ou d'immigrés réguliers sans assurance santé selon l'archevêque de Baltimore, Mgr **Edwin O'Brien**.

De quoi, vous le reconnaîtrez, tempérer notre enthousiasme sur la générosité d'une loi de 906 pages (mais en fait de 2 685 pages avec ses annexes)...

Mais *quid* de l'Église aux États-Unis sur ce projet de modernisation globale du système de la santé voulue par le président **Obama** et la majorité Démocrate de la Chambre des Représentants et du Sénat ?

L'Église était évidemment favorable à cette réforme qu'elle appelait de ses vœux depuis plus de cent ans !

Avant même sa création en 1789 avec l'érection du premier diocèse des jeunes États-Unis, celui de Baltimore (Maryland), prêtres missionnaires et religieuses catholiques manifestèrent ce souci particulier de soigner les malades, tous les malades. Avec le développement de l'Église aux États-Unis, ce souci demeura constant et s'amplifia à tel point qu'aujourd'hui le système catholique de santé est le premier aux États-Unis et couvre le tiers des besoins des malades alors que les catholiques ne représentent qu'environ 22 % de la population.

On compte 556 hôpitaux, 429 cliniques, dispensaires ou centres de soins catholiques qui traitent près de 100 millions de patients chaque année. Les catholiques ont créé 1 517 établissements de santé spécialisés, notamment pour les personnes âgées, 986 établissements de soins spécialisés pour les enfants.

Le réseau des 1 735 agences diocésaines de **Catholic Charities** apporte aide et soin à 8 millions d'Américains chaque année.

Voilà pourquoi, quand on apprit juillet 2009, qu'à la demande du président **Obama**, les deux chambres du législateur américain s'étaient mise au travail pour rédiger, chacune de son côté, un projet de loi réformant le système de la santé, l'évêque **William Murphy** de Rockville Centre (New York), président de la commission nationale des évêques américains pour la Justice et le Développement, écrivit à tous des sénateurs et à tous les députés – avec copie à la Maison Blanche – pour exprimer *« l'espoir que les efforts sérieux des commissions parlementaires aboutiront à une réforme vraiment enrichissante pour la vie et pour le système de santé de la nation. »* Les évêques américains se disent *« disposés à travailler [avec ces commissions] pour la réussite de la réforme du système de santé afin qu'il puisse offrir des soins accessibles, abordable et de qualité »* mais, et ce sont là les conditions mises par les évêques, *« respectant la dignité de tous de la conception à la mort naturelle »* et *« la liberté de conscience »* pour les personnels de santé.

Dans les derniers jours de ce mois de juillet, le projet de loi élaboré par différentes commissions parlementaires de la Chambre des Représentants, représente déjà quelque 1 000 pages, mais il est muet sur la question du remboursement de l'avortement pour les assurances couverture-maladie qui seraient subventionnés sur fonds fédéraux pour permettre au non-assurés de pouvoir le faire à moindre coût. Un amendement voté par la puissante Commission pour l'Énergie et le Commerce intérieur le 30 juillet, interdisant tout remboursement de l'avortement sur fonds fédéraux est, par un artifice de procédure, soumis une seconde fois au vote le lendemain et repoussé. Le principe admis par le législateur américain depuis 1976, et connu comme *« l'amendement Hyde »*, interdisant à tout projet de loi de finance du ministère de la Santé d'inclure le remboursement de l'avortement sur fonds fédéraux, était donc contourné.

Le cardinal **Justin Rigali**, archevêque de Philadelphie, et président de la Commission épiscopale pro-vie, avait écrit le 29 juillet aux membres de la Commission

parlementaires pour les mettre en garde contre les dispositions implicitement favorables au remboursement de l'avortement et les inviter à demeurer « neutres » sur cette question. Non seulement ne fut-il pas entendu, mais sa démarche fut rendue inopérante par une déclaration intempestive de grosses associations catholiques impliquées dans les questions de la santé, comme **Catholic Charities** et la **Catholic Health Association**, pressant la Commission parlementaire à en finir au plus vite car, selon elles, « *la santé ne peut pas attendre* » (un slogan d'**Obama**, soit dit en passant), et invitant le législateur à ne pas tenir compte des pressions des « *groupes qui ne soutiennent pas la réforme de la santé* », c'est-à-dire implicitement les évêques américains...

Le tout nouvel archevêque de New York, **Timothy Dolan**, pouvait dès le 5 août tout en approuvant le principe de la réforme de la santé mettre en garde le législateur car « *le diable se cache dans les détails* » de ce projet de loi : mais si ce projet de réforme, déclare-t-il, admet la destruction de la vie humaine, notamment par l'avortement, alors « *nous ne voulons nous y associer d'aucune manière* ».

Dès le mois d'août, les évêques américains avaient déterminé avec clarté la barrière séparant une réforme acceptable d'une réforme qui ne le serait pas. Il eut fallu que tous les catholiques, qu'ils soient législateurs ou dirigeants d'organisations ayant à traiter de la santé, s'en tinssent à cette position éthique de principe de ceux qui ont le *munus docendi*, le pouvoir d'enseigner. Mais ce ne sera pas le cas. Cette désobéissance de catholiques influents, à l'enseignement autorisé des évêques finira par provoquer une véritable catastrophe pour la vie à naître et cela au nom du soi disant « *bien commun* » ou de la recherche d'un « *terrain d'entente* ». Comme le déclarera le 24 août l'archevêque **Charles Chaput** de Denver (Colorado) : « *Aucun système qui autorise ou permet de financer – qu'importe que cela soit directement ou indirectement – le meurtre des enfants à naître (...), ne peut être qualifié de "terrain d'entente". Le prétendre, c'est mentir.* »

Début septembre la version de la Chambre des Représentants, du projet de loi, grosse de quelque 1 108 pages, est prête. Les évêques américains le sont aussi : dans leur écrasante majorité, ils récusent un projet qui n'inclurait pas explicitement le caractère sacré et l'absolu respect de la vie humaine.

Dans son discours aux deux chambres du 9 septembre, le président **Obama** espère "rassurer" l'épiscopat américain en déclarant : « *Et je veux encore lever un malentendu : dans notre projet, aucun dollar fédéral ne sera utilisé pour financer les avortements, et les lois fédérales protégeant la clause de conscience seront maintenues.* »

C'est un mensonge, car si vraiment ce que déclare ce jour-là **Obama** était vrai, pourquoi ne pas tout simplement inscrire dans ce projet de loi et en toutes lettres cette promesse, ce qu'avait tenté de faire, dans un premier temps, l'amendement de la Commission pour l'Énergie et le Commerce intérieur de la Chambre des Représentants, dont le président, **Henry Waxman**, obtint le rejet par un tour de passe-passe ?

La Conférence épiscopale ne s'y trompe pas. Le directeur adjoint de ses Activités pro-Vie, **Richard Doerflinger**, rappelle la disponibilité de la Conférence épiscopale à travailler « *avec le Congrès et l'Administration pour s'assurer que ces protections [celle de la vie et celle des consciences] seront clairement exprimées dans la nouvelle loi, de telle sorte que personne ne soit contraint de payer pour un avortement ou d'y prendre part comme conséquence de la réforme du système de santé.* »

La rue aussi souhaite aussi se faire entendre. Plus d'1,2 million d'Américains manifestent le samedi 12 septembre à Washington contre le projet de loi : c'est la plus grande manifestation qui ait jamais sillonné les artères de la capitale fédérale. Dix jours plus tard, un sondage national de l'**International Communications Research** révèle que 68 % des interrogés ne veulent pas que leur propre couverture-santé comprenne le remboursement de l'avortement.

Il est alors clair qu'aucun consensus ne pourra s'établir sur le projet de loi, si les deux points exigés par les évêques américains – exclure tout financement fédéral de la couverture-avortement des plans d'assurance santé, et garantie de la clause de conscience –, points sur lesquels l'opinion publique américaine est en phase avec l'épiscopat catholique, si ces deux points ne sont pas explicitement inclus dans le projet de loi. Or, de son côté, la Maison Blanche a fait savoir qu'elle n'était pas favorable à ce que ces exclusions y figurent explicitement.

La tension monte.

Le 8 octobre, les évêques américains font savoir que si la loi réformant le système de santé ne tient aucun compte de leurs demandes – comme c'est le cas de la version de la Chambre des Représentants, connue à cette date, « *ils n'auront plus d'autre choix que de combattre ce projet de loi de la manière la plus énergique.* »

On n'avait jamais lu pareille menace publique émanant de la hiérarchie catholique américaine et destinée au législateur comme à l'exécutif de ce pays.

Joignant le geste à la parole, et en prévision d'un vote imminent du projet de loi à la Chambre des Représentants, le cardinal **Francis George**, archevêque de Chicago et président de la Conférence épiscopale, écrit dans les derniers jours d'octobre à tous ses confrères dans l'épiscopat pour leur demander d'afficher, d'imprimer dans leurs bulletins diocésains et de faire distribuer aux fidèles à l'entrée de toutes les messes des samedi 31 octobre et dimanche 1^{er} novembre, un tract publié par la Conférence épiscopale résumant les raisons de l'opposition de l'Église catholique au projet de loi de la Chambre des Représentants, et, dans la mesure du possible, de rajouter à la prière universelle des messes de ce week-end, l'intention suivante :

« *Que le Congrès légifère de telle sorte de la réforme de la santé dont nous avons besoin protège vraiment la vie, la dignité et les soins de tous, et que s'élèvent nos voix pour protéger ceux qui sont à naître et les plus vulnérables, et pour protéger notre liberté de conscience. Seigneur nous te prions.* »

Il s'agit là d'une initiative et d'une mobilisation sans précédent.

De son côté, un groupe d'une quarantaine de députés Démocrates pro-vie – la plupart catholiques – mené par le député Démocrate et catholique **Bart Stupak**, élu du premier District du Michigan, fait savoir qu'il ne votera pas la loi si une disposition similaire à l'Amendement **Hyde** n'y figure pas explicitement.

Désormais, **Obama** et son affidée à la Chambre des Représentants, en la personne de sa présidente, la catholique **Nancy Pelosi**, n'ont arithmétiquement plus de majorité pour faire voter une loi qui a doublé de volume et compte désormais 2 032 pages mais dont aucune, rappelle l'archevêque **Charles Chaput** le 2 novembre « *ne tient compte de la promesse du Président* » (discours du 9 septembre devant les deux chambres). L'ordinaire de Denver rappelle : « *Depuis le mois d'août, les évêques des États-Unis et leurs équipes ont travaillé d'arrache-pied avec des membres du Congrès et des fonctionnaires de la Maison Blanche pour tenter de mettre au point une législation sur la santé qui soit mutuellement acceptable. L'Église aux États-Unis veut trouver un "terrain d'entente" qui permette aux catholiques de soutenir le Congrès et la Maison Blanche en assurant un accès à des soins de base pour tout notre peuple. Mais tous les efforts de membres de Congrès soucieux d'assurer une législation moralement acceptable (...) ont été repoussés souvent avec cette sorte de double langage politique qui semble avoir été délibérément créé pour égarer. Voici le résultat. Le 28 octobre, le cardinal Francis George de Chicago et d'autres dirigeants de la Conférence des évêques catholiques des États-Unis, ont fait savoir que tous les efforts pour réviser de manière adéquate les propositions actuelles sur la santé, avaient échoué (...) Et à ce jour, en dépit de la promesse initiale du président, la Maison Blanche n'a rien fait pour régler ce problème.* »

L'archevêque **Chaput** n'est pas un naïf – et la hiérarchie de la Conférence épiscopale ne l'est pas davantage. Il connaît le passé politique tout uniment pro culture de mort de l'occupant de la Maison Blanche. Il sait les promesses qu'il a faites aux lobbies américains de la mort – notamment à **Planned Parenthood** – et le puissant soutien qu'il en a reçu durant sa campagne. Le double langage d'**Obama** ne surprend pas l'archevêque **Chaput**, mais il sait lire et il a vu à la section 222 sous le titre « *Avortements pour lesquels les fonds publics sont autorisés* » qu'il est « *accordé [au ministre de la Santé] de déterminer quand l'avortement est autorisé* » dans le cadre du plan santé contrôlé par le gouvernement, c'est-à-dire subventionné sur fonds fédéraux par Washington.

Le projet de loi mis au point par des commissions de la Chambre des Représentants est inscrit au vote de l'assemblée le samedi 7 novembre. **Nancy Pelosi** sait que malgré sa majorité théorique – 257 députés Démocrates sur 435 membres – elle ne disposera pas d'une majorité pratique en raison de la décision de la quarantaine de députés Démocrates pro-vie qui maintiennent vouloir voter négativement le projet de loi s'il ne comporte pas un amendement de type **Hyde**. C'est pourquoi la présidente de la Chambre basse, après moult conversations avec la Conférence épiscopale – on dit même qu'elle s'est entretenu avec un cardinal de Curie américain à Rome – et la Maison Blanche, finit par accepter le vote préalable d'un amendement bipartisan proposé par le Démocrate **Bart Stupak** et le Républicain **Joseph Pitts**, qui stipulait l'interdiction d'utiliser des fonds fédéraux « *pour payer quelque avortement que ce soit ou rembourser une quelconque part du coût de quelque plan de couverture-santé qui soit comporterait le remboursement de l'avortement* » – sauf, était-il précisé « *en cas de viol, d'inceste ou de danger pour la vie de la mère* ».

L'amendement est voté peu avant minuit par une majorité confortable de 240 voix contre 194. Comme il n'y a que 178 députés Républicains, cela veut dire que 62

Démocrates ont voté l'amendement, certains par conviction pro-vie, d'autres pour faire passer le plus rapidement possible la loi afin de lui permettre de poursuivre son marathon législatif.

L'amendement voté, **Nancy Pelosi** peut dès lors soumettre la loi au suffrage de la Chambre. Elle est votée, mais, curieusement, avec une plus faible majorité que celle de l'amendement : 220 voix contre 215 – à trois voix près le projet de loi était rejeté –, 37 députés Démocrates se refusant toujours à voter la loi malgré son amendement relativement pro-vie ! De quoi s'interroger...

Ce ne fut là, dois-je vous le préciser, qu'une victoire en trompe-l'œil pour le mouvement pro-vie américain, et pleine d'arrière-pensées revanchardes du lobby de la mort, **Obama** en tête.

Le 10 novembre, j'écrivais sur mon blogue **americatho** : *« personne ne risquerait aujourd'hui un cent sur le maintien de cet amendement lors de la discussion du projet de loi parallèle au Sénat, et donc dans la version finale et commune (...) qui serait promulguée par le chef de l'Exécutif. »*

Mon pronostic s'avérera fondé cinq mois plus tard.

L'épiscopat américain ne fut pas davantage dupe de ce compromis fragile. Le cardinal **George** n'avait-il pas déclaré le 9 décembre : *« La Conférence demeurera vigilante et impliquée tout au long du processus [législatif] pour s'assurer que ces dispositions essentielles seront conservées et incluse dans la loi finale (...) Nous demeurons profondément préoccupés par d'autres aspects de la réforme de la santé, alors que le débat va désormais se déplacer vers le Sénat, tout particulièrement en ce qu'elle affecte les pauvres et les vulnérables, et ceux qui sont au tout début ou au terme de leurs vies. Nous continuerons à insister pour que la loi de réforme de la santé protège les droits de la conscience. »* Ces derniers, en effet, n'étaient pas évoqués dans l'amendement **Bart/Pitts**, et pas davantage dans les 2 032 pages du projet de la Chambre basse.

Dans un article publié dans le *New York Times*, le journaliste **Robert Pear**, très bien informé des remugles de l'administration, écrivait : *« Le président Obama a laissé entendre lundi [9 décembre] qu'il n'était pas satisfait des restrictions à l'avortement ajoutées dans la version de la chambre basse de la grande législation sur la santé, et il a encouragé le Congrès à les remanier. »* Une confiance dont la teneur fut confirmée par **David Axelrod**, le premier conseiller d'**Obama** à la Maison Blanche, le 12 décembre.

Le ton était donné pour le projet de loi parallèle dont le Sénat aurait bientôt à discuter et qu'on savait plus monolithique dans sa fidélité à la volonté d'**Obama**, et moins perméable aux suggestions épiscopales.

En effet, dans la version Chambre haute du projet de loi, qui fut révélée dans la nuit du 18 novembre, rien de similaire à l'amendement **Stupak/Pitts** ne figurait dans les 2 074 pages du texte, mais bien l'octroi de subventions fédérales aux entreprises privées offrant la couverture de l'avortement dans leurs plans d'assurance maladie.

Le nouveau patron de la commission des Activités pro-Vie de la Conférence épiscopale, le cardinal **Daniel DiNardo**, archevêque de Galveston-Houston (Texas), écrivait le 20 novembre à tous les sénateurs pour leur dire « *l'énorme déception* » et le caractère « *inacceptable* » de leur projet de loi, un projet de loi qui « *ne tient pas les promesses faites par le président Obama d'interdire l'utilisation des impôts fédéraux pour l'avortement et de maintenir les lois en vigueur sur l'objection de conscience* » et qui « *n'autorise même pas les institutions religieuses à offrir à leurs propres employés une assurance-santé qui soit conforme à leur enseignement.* »

Évidemment, comme disait un homme politique français : « Les promesses électorales n'engagent que ceux qui y croient ! »

Le 21 novembre au matin, le projet de loi sénatorial, laborieusement et méticuleusement préparé directement entre **Harry Read**, le président du groupe Démocrate majoritaire au Sénat, et la Maison Blanche – c'est-à-dire directement sous la supervision de **Barack Obama**, ce projet de loi était présenté aux débats de la Chambre haute.

La plupart des soixante sénateurs Démocrates (sur les 100 membres que comporte la Chambre haute), n'ont guère d'état d'âme sur la question du remboursement de l'avortement. La question alors est de savoir s'il se trouvera un sénateur Démocrate pro-vie susceptible de déposer et de faire voter un amendement restrictif du type de l'amendement **Stupak/Pitts** à la Chambre des représentants, car si deux amendements identiques sur cette question figuraient dans les deux projets de loi voté par les deux chambres, il devrait nécessairement être repris dans la synthèse bicamérale qui, une fois votée en deuxième lecture par la Chambre des représentants, serait donc soumise à la promulgation par le chef de l'Exécutif.

Il va se trouver trois sénateurs pour tenter de faire passer un tel amendement calqué sur le précédent de la Chambre basse et évidemment soutenu par les évêques. Il est signé par **Ben Nelson**, Démocrate méthodiste du Nebraska, **Orrin Hatch**, Républicain mormon de l'Utah et **Robert Casey**, Démocrate catholique de Pennsylvanie. Mais avant de discuter cet amendement, le Sénat doit voter sur sa recevabilité.

Le débat en recevabilité a lieu le 8 décembre. **Harry Read**, chef de la majorité Démocrate du Sénat, sait qu'il ne disposera pas de la majorité des 60 voix sur 100, nécessaire pour rejeter la recevabilité. Mais il n'ignore pas qu'il dispose d'une majorité simple pour « l'ajourner ». C'est cet artifice qu'il choisit et par 54 voix contre 45, l'ajournement de l'amendement est voté au Sénat. L'amendement est donc « mort », et les sénateurs pourront débattre du projet de loi sans tenir compte d'aucune restriction au remboursement de l'avortement sur fonds fédéraux.

54 voix contre 45, disais-je. Le comble c'est que 15 des sénateurs qui ont voté l'ajournement, sont des catholiques ! 14 Démocrates et 1 Républicain. Eussent-ils voté comme l'Église le leur suggérait, la recevabilité de l'amendement **Nelson/Hatch** était acquise par 60 voix contre 39 et avait, dès lors, toute chance d'être voté par la Chambre haute.

C'est « **une grave erreur et un coup sévère** » porté au projet de loi lui-même, commente le cardinal **Francis George**, dès le lendemain, car « *le Sénat ignore la promesse faite par le président Obama et la volonté du peuple américain* ».

Les promesses... etc., etc.

Le 21 décembre, à la majorité qualifiée de 60 voix contre 40, le Sénat décide que les débats sont clos et que la loi sera soumise au vote de l'assemblée la veille de Noël et à la majorité simple.

Le cardinal **Daniel DiNardo**, au nom de l'épiscopat, réagit immédiatement : « *Ce projet de loi [doit être combattu] tant que et jusqu'à ce que les graves choses inquiétantes qu'il contient ne sont pas réglées.* »

Le **Patient Protection and Affordable Care Act** – c'est le nom de la version du Sénat de la loi, et nom qu'elle conservera désormais – est votée le 24 décembre par 60 voix contre 39. On sait à présent que la version de synthèse qui devra être rédigée par une commission mixte bicamérale, ne comportera rien de ressemblant à l'amendement **Stupak/Pitts**. Il ne reste plus à cette date qu'un seul espoir : le rejet par la Chambre basse du projet de loi, quand il lui sera présenté en deuxième et dernière lecture.

Bart Stupak est sûr de son affaire : lui et son groupe – désormais réduit à une douzaine de députés Démocrates pro-vie – ne voteront pas la synthèse. La présidente de la Chambre, **Nancy Pelosi** sait qu'il lui manquera au moins dix voix pour faire voter définitivement la loi. Il va falloir “convaincre” un par un, les députés Démocrates rétifs : ce à quoi **Barack Obama** va s'astreindre pendant des jours, repoussant plusieurs voyages officiels à l'étranger, et maniant alternativement les promesses de carotte et de bâton...

Alors même que l'épiscopat américain avait qualifié de « *moralement inacceptable* » le projet de loi voté par le Sénat, le *New York Times* publiait le 26 décembre, un article intitulé : « Un groupe catholique soutient le Sénat sur l'aide à l'avortement. »

De quel « groupe » s'agissait-il ? Tout simplement de la **Catholic Health Association**, un organisme à but non lucratif qui regroupe plusieurs centaines d'établissements hospitaliers aux États-Unis, et que dirige une religieuse, la sœur **Carol Keehan**. Un communiqué de ce groupe précisait qu'il était « *encouragé* » et « *de plus en plus confiant* » que la version du Sénat « *pourra aboutir à l'objectif d'aucune subvention fédérale pour l'avortement.* » Ce qui était prendre l'exact contre-pied de l'analyse des évêques américains, mais constituait une déclaration à tout le moins “malheureuse” – pour ne pas dire plus – et qui allait avoir un effet dévastateur lors du vote final à la Chambre des représentants.

Le 12 janvier de cette année, la Conférence épiscopale lançait une nouvelle campagne en direction des 19 000 paroisses catholiques des États-Unis pour sensibiliser les fidèles sur ce combat de la dernière chance qui allait bientôt se dérouler à la Chambre basse : « *Défenseurs depuis longtemps d'une réforme du système de santé, les évêques des États-Unis continuent à poser le problème moral de toute authentique réforme du système de santé, laquelle [réforme] doit protéger la vie, la dignité de la conscience et la santé de tous* », déclarait le communiqué devant être inséré dans tous les bulletins paroissiaux et diocésains et faire l'objet d'une prise de parole de tous les curés depuis l'ambon.

Le 22 février, la Maison Blanche diffusait la synthèse de la loi concoctée par les commissions des deux Chambres avec de nouveaux changements proposés par **Obama**, provoquant une levée de bouclier dans le camp pro-vie comme chez les législateurs Républicains ou Démocrates pro-vie. Le **National Right to Life Committee** commentait ainsi ce document : « *Si tous les changements proposés par le Président sont acceptés, le texte de loi qui en résultera autorisera le financement direct de l'avortement à la demande par le truchement des **Community Health Centers** [dispensaires associatifs]; il instituera l'usage de subventions fédérales pour les plans privés de couverture-santé qui incluront l'avortement à la demande (...) et autorisera des contraintes fédérales exigeant que même des plans de couverture-santé non subventionnés comportent [le remboursement] de l'avortement à la demande.* » C'est exactement ce que les évêques américains n'avaient cessé de dénoncer, et une preuve de plus de la duplicité d'**Obama**.

Deux jours plus tard, **Obama** convoquait les représentants de deux chambres pour une discussion sur sa "synthèse", une discussion qui allait être télévisée, et une synthèse que le député Démocrate **Bart Stupak**, qui n'était pas invité à cette discussion, trouvait encore ce jour-là le projet de loi « *inacceptable* ». Le 8 mars, **Stupak** était toujours dans les mêmes dispositions et « *plus optimiste* » que jamais de rassembler une majorité à la Chambre des représentants contre le projet de loi.

Pour ceux qui douteraient encore de la duplicité de l'administration Obama et de ses créatures au Congrès, **Stupak** fit le 12 mars une révélation sensationnelle. Il venait de rencontrer le député Démocrate **Henry Waxman**, dont je vous ai dit qu'il était le président de l'une des trois plus puissantes commissions de la Chambre des représentants, celle de l'Énergie et du Commerce, et l'un des principaux artisans de la version remaniée de la loi sénatoriale qu'il voulait faire avaler à la Chambre des représentants.

Stupak redit à **Waxman** que le défaut principal du projet de loi qui allait être soumis aux députés, était de ne pas avoir repris son amendement.

Réponse de **Waxman**

– *Mais nous voulons que l'avortement soit remboursé. Si on reprend [votre] amendement, plus d'enfants naîtront et, par conséquent, cela nous coûtera des millions de \$ en plus.*

Stupak : *M. le président, c'est sur cela que nous sommes en désaccord. Nous ne le faisons pas jusqu'à présent et nous n'allons pas nous y mettre à présent.*

Waxman : *Mais nous, nous pensons qu'il faut le faire.*

L'aveu était de taille et renvoyait au magasin des farces et attrapes tout le "mentir-vrai" d'**Obama** et de ses amis Démocrates.

Deux jours plus tard, le 14 mars, l'archevêque **Charles Chaput** dénonçait implicitement la **Catholic Health Association** et d'autres groupes de soi disant catholiques approuvant sans réserve le projet de loi ? Ces groupes, déclarait l'archevêque, « *créent de la confusion au moment même où les catholiques ont besoin de réfléchir en toute clarté aux problèmes qui demeurent dans le débat sur la réforme de la santé. Ils apportent aussi l'illusion de la moralité pour un acte législatif qui n'est*

pas éthique. » Un tel projet de loi, poursuit Mgr **Chaput**, « *ne mérite pas – et n'a pas davantage – le soutien des évêques catholiques de notre pays, lesquels parlent au nom de la communauté des croyants catholiques. Les catholiques et toutes les personnes de bonne volonté qui ont le souci des fondements de la dignité humaine, devraient s'opposer [à ce projet de loi]* ».

Ce même jour, le cardinal **Francis George**, au nom de la Conférence épiscopale, tient le même discours : l'état du projet de loi contraint « *les évêques catholiques, avec regret, à affirmer qu'on doit s'y opposer tant que [les] graves problèmes moraux [qu'il soulève] n'auront pas été réglés.* »

La position de l'épiscopat est clair et, s'agissant de questions de foi et de morale – respect de la vie, respect de la conscience –, tout catholique a le devoir d'y souscrire. Ce ne sera pas le cas alors même qu'on se trouve à quelques jours du vote définitif de la Chambre des représentants, qui a été fixé au dimanche 21 mars. Des groupes catholiques importants vont influencer le vote de députés Démocrates catholiques encore hésitants.

L'aveu en fut donné non sans ingénuité par le propre porte-parole de la Maison Blanche dans son "point de presse" du 18 mars.

Robert Gibbs déclare en effet : « *Je crois qu'au cours des vingt-quatre heures qui viennent de s'écouler, nous avons vu de fortes indications provenant de l'Église catholique de son soutien à notre conviction que la loi ne concerne que la réforme de la santé, et qu'elle ne devrait pas changer, qu'elle ne change pas, la loi fédérale actuelle [sur l'avortement]. Le soutien de la Catholic Health Association et de l'ordre des religieuses [il s'agit de la très progressiste **Leadership Conference of Women Religious** qui tente par ailleurs de saboter la visitation apostolique des religieuses des États-Unis décidée par le Saint Siège, et du non moins progressiste groupe de religieuses nommé **Network** –, [ce soutien–] est très important.* » Et il s'avérera très utile, malgré la « clarification » de la Conférence épiscopale sur **Network** dont est dénoncée la non représentativité.

Mais le mal est fait, et ce mal va être aggravé par un revirement politique imprévu qu'on ne peut qualifier autrement que de trahison.

Bart Stupak annonce en séance que lui et ses amis Démocrates pro-vie voteront le projet de loi, car après un arrangement avec la Maison Blanche, il avait obtenu la promesse d'un décret présidentiel (**Executive Order**) d'**Obama**, maintenant l'amendement **Hyde** dans la réforme et empêchant le remboursement de l'avortement.

La loi est définitivement approuvée le dimanche 21 mars par 219 voix contre 212 : le poids des votes de **Stupak** et de ses amis a donc bien été déterminant. Quant au vote des députés Démocrates catholiques, il est confondant. La Chambre de représentant compte 136 députés Démocrates catholiques : 127, soit 94 %, ont voté contre la recommandation unanime des évêques américains...

Inutile de préciser que le décret présidentiel promis, et qui sera effectivement signé, n'aura aucune influence : ce qui compte c'est la loi que l'Exécutif ou le Judiciaire doivent faire appliquer ; l'Exécutif ne peut pas créer la loi... La Conférence épiscopale

avait rappelé, avant ce vote ultime, ce fondement des institutions américaines : « *Seul un changement dans la loi passée par la Congrès, et non un décret présidentiel, peut commencer à traiter de ce très grave problème (le financement de l'avortement) dans le projet législatif.* »

Le 23 mars, **Barack Obama** signe la promulgation de la loi qui est désormais une loi fédérale s'appliquant dans tous les États de l'Union, et il offre l'un des dix stylos avec lesquels, comme c'est l'usage, il a apposé sa signature sur la loi de promulgation, à... sœur **Carol Keehan**, la présidente de la **Catholic Health Association** !

Ce même jour, la contre-offensive s'organise.

Le **Thomas More Law Center**, au nom de quatre citoyens du Michigan – dont trois catholiques – qui ne possède pas d'assurance-maladie et ne veulent pas en souscrire –, dépose une plainte devant un tribunal fédéral du Michigan contre la loi pour cinq chefs d'accusation, notamment celui de la violation de la **Commerce Clause** de la Constitution américaine qui interdit d'obliger des citoyens à acheter un produit ou un service – car la nouvelle loi y oblige sous peine d'amende...

Dix-neuf États de l'Union, soit plus du tiers des 50 États, contestent également devant des tribunaux fédéraux la constitutionnalité de la loi qui, selon eux, empiète sur leur liberté et leur souveraineté.

De son côté, le service juridique de la Conférence épiscopale fait paraître le 25 mars une étude approfondie sur les conséquences de l'application de la nouvelle loi : elle financera directement l'avortement, elle subventionnera les assurances remboursant l'avortement, elle ne protégera pas la clause de conscience, le décret présidentiel ne sert de rien.

Voilà rapidement synthétisée l'histoire de la bataille de la réforme de la santé aux États-Unis : une bataille qui a été perdue, mais ce qu'une législature a fait, une autre législature peut le défaire et les élections de mi-mandat de novembre prochain ne s'annoncent pas sous les meilleurs auspices pour **Obama** et le Parti Démocrate.

Ce n'est pas à moi de tirer toutes les leçons de cette défaite, mais je puis au moins poser une conclusion générale.

Les évêques américains viennent de constater qu'ils n'étaient pas obéis par des législateurs qui se disent catholiques et par des organisations nominale­ment catholiques, lesquels ont joué un rôle crucial dans l'implantation aux États-Unis d'une législation qui est, intrinsèquement, le plus grand coup d'accélérateur à l'avortement qu'on ait vu là-bas depuis l'arrêt **Roe contre Wade** de 1973.

Une réflexion très sérieuse s'impose à l'épiscopat américain pour comprendre comment une situation où l'autorité de l'Église a été si complètement et si publiquement rejetée, a pu se développer et provoquer une telle catastrophe.

J'espère que cette réflexion viendra. Et vite.